

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Château Fabert sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 26

Convoqués le :
24/03/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.
Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.
Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.
Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.
Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Michel LEICK
Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE

Secrétaire de séance : Armelle CHAMPLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210330-2021-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

POINT 2021-19- Demande de subvention dans le cadre du plan de relance d'équipements et de ressources numériques dans les écoles

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de Moulins-lès-Metz s'est engagée dans une politique d'équipement en outils et en ressources numériques pour ses écoles.

Dans ce cadre et grâce au programme Plan de relance de l'Etat qui est un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, une impulsion est donnée aux projets d'équipements en matériels et en ressources numériques au travers d'un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales.

Le programme prévoit en outre de financer :

- jusqu'à 70% et dans la limite de 3 500 euros TTC par équipement pour le matériel dont la dépense engagée n'excède pas les 200 000 euros pour des classes d'élémentaires encore non équipées. Les écoles maternelles ne sont pas éligibles. Il en est de même pour le matériel qui n'est plus en état de fonctionnement.
- les ressources numériques à hauteur de 10 € par élève scolarisé en élémentaire sur chaque école concernée soit 56 élèves à l'école primaire Centre et 194 à l'école primaire Verlaine.

L'investissement peut être pluriannuel, à condition que la ou les dépenses soient effectuées avant la fin de l'appel à projets (fin 2022) et sera acté par une convention.

La collectivité s'engage à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'état dans le cadre du plan de relance d'équipements et de ressources numériques dans les écoles. Elle s'engage également à acquérir le matériel numérique et les ressources numériques pour chaque école primaire moulinoise dès réception de l'avis favorable.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention valable à compter de la date de sa signature et pour une durée maximale de 3 ans.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 30/03/2021

Pour le Maire,
La Première Adjointe au Maire,
Claudie FUZEWSKI

The image shows the official seal of the Municipality of Moullins-Les-Metz, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Fuzewski'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210330-2021-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.